



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 73384

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les récentes recommandations du Conseil d'orientation pour l'emploi pour optimiser l'impact de la « croissance verte » sur l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à stimuler la coordination des acteurs.

Texte de la réponse

Dans son rapport du 25 janvier 2010 sur l'emploi et la croissance verte, le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) souligne la nécessité de stimuler la coordination des acteurs pour optimiser l'impact de la croissance verte sur l'emploi. Les travaux menés dans le cadre du plan national de mobilisation en faveur des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte, lancé en septembre 2009 par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), ont pour ambition d'impulser, animer et coordonner les initiatives des acteurs économiques, privés et publics, en faveur de la croissance verte. Les travaux de 11 comités de domaine qui portent ce plan confortent le constat du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) selon lequel les entreprises vont devoir mettre en oeuvre de nouveaux modes d'organisation, de pratiques ou de services pour repenser leurs processus de conception et de fabrication afin qu'ils soient les plus neutres possibles pour l'environnement, tout au long du cycle de vie des produits ou des services. Cette démarche passe par une nécessaire sensibilisation des salariés, des fournisseurs et des clients au développement durable. Ces innovations organisationnelles impliquent de la part des entreprises, des partenariats avec d'autres acteurs, publics et privés, et l'adjonction de nouvelles fonctions de reporting ou de services supplémentaires. À titre d'exemple, pour répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement, le secteur du bâtiment met en place une nouvelle approche de l'organisation des entreprises et des projets pour favoriser l'offre de nouveaux services intégrés à l'acte de construire, répondre au besoin de coordination et de pilotage, voire accompagner lors de la mise en service d'un bien immobilier les utilisateurs sur des installations techniques. Le plan bâtiment Grenelle 2012, rassemble l'ensemble des acteurs du secteur et veille à organiser de manière coordonnée la mise en oeuvre des engagements du Grenelle de l'environnement et en particulier, l'adéquation des compétences et des qualifications à mobiliser, ce qui nécessite une adaptation rapide et sans précédent du système de formation initiale et continue.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73384

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2547

Réponse publiée le : 19 avril 2011, page 3959